

**Compagnie du Chemin de fer  
MONTREUX OBERLAND BERNOIS SA**

**Procès-verbal**

**de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du vendredi 24 juin 2016, à 14 h 00,  
au Kirchgemeindehaus, à Gstaad**

---

**Procès-verbal**

**de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du  
vendredi 24 juin 2016, à 14 h 00,  
au Kirchgemeindehaus, à Gstaad**

---

Présidence : Pierre Rochat  
Secrétaire : Eva Schneider  
Excusé : François Margot

---

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux actionnaires, aux invités ainsi qu'aux représentants des pouvoirs publics et de la presse.

Il salue tout particulièrement M. Boris Fringeli, Syndic de la commune de Haut-Intyamon, M. Ernst Hodel-Bichsel, Syndic de Zweisimmen, M. Jean-Pierre Neff, Syndic de Rougemont, M. Charles-André Ramseier, Syndic de Château-d'Oex, M. Neshat Firouzi de l'Office fédéral des transports, Mme Barbara Baumann du Canton de Berne, M. Jonas Anklin du Canton de Vaud, Monsieur Pierre-Alain Coquoz de l'organe de révision ainsi que les membres du conseil d'administration.

Le Président informe les actionnaires que l'assemblée générale sera tenue en français, langue officielle du siège social de la société qui se trouve à Montreux.

Le Président remercie les collaborateurs, les cadres et la direction ainsi que les membres du Conseil. Il fait part de quelques considérations sur l'évolution des affaires en général pour 2015. Ses propos figurent en annexe au procès-verbal original.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président constate que les actionnaires ont été convoqués par lettre personnelle le 31 mai 2016, conformément aux dispositions statutaires.

Le rapport de gestion 2015 ainsi que celui de l'organe de révision ont été disponibles dès le 31 mai 2016 sur le site de la société et pouvaient, sur demande, être envoyés.

M. Georg a fait parvenir au Président des questions qui figurent, ensemble avec les réponses, en annexe au procès-verbal original.

L'ordre du jour, envoyé aux actionnaires avant l'assemblée, comprend les points suivants :

- 1. Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2015**
- 2. Rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés**
- 3. Décisions sur les conclusions de ces rapports**
- 4. Elections**
- 5. Divers**

Le Président demande si un actionnaire désire encore un changement de l'ordre du jour.

Monsieur Rolf H. Georg prend la parole pour formuler son désaccord avec l'ordre du jour. Il estime que sa demande d'ajouter des points sur l'ordre du jour n'a pas été traitée par le Conseil correctement. Le Président n'est pas de cet avis et demande aux actionnaires de voter sur l'acceptation de l'ordre du jour.

**Par vote à main levée, une très grande majorité accepte l'ordre du jour.**

Le Président donne les informations suivantes sur la constitution du bureau de l'assemblée :

Président : Pierre RoCHAT  
Secrétaire : Eva Schneider  
Scrutateurs : Bernard Dutoit et Pascal Billieux sont désignés, conformément à l'art. 18 des statuts.

Le Président constate que les prescriptions relatives à la convocation de l'assemblée ont été respectées, avec communication de l'ordre du jour.

La liste de présence permet de constater :

- ♦ la présence de 127 actionnaires
- ♦ représentant 1'891'522 actions nominatives de CHF 10.-
- ♦ donnant droit à 1'891'522 voix
- ♦ majorité 945'762 voix
- ♦ majorité qualifiée des deux tiers 1'261'015 voix
- ♦ ce qui représente 91,4 % du capital-actions de CHF 20'687'570.

Conformément à l'article 689e CO, les actions sont représentées par les catégories suivantes :

- actions personnellement représentées : 6'303
- actions représentées par les indépendants : 1'885'119
- actions représentées par les dépositaires : 0
- actions représentées par les organes: 100

Le Président propose de voter, en règle générale, par simple levée de main.

Dans le cas où une majorité prépondérante n'est pas évidente ou sur demande d'un actionnaire, le vote sera effectué en utilisant les coupons détachables, annexés aux cartes d'admission.

L'ordre de vote sera le suivant :

1. Vote en faveur de la proposition du Conseil d'administration
2. Vote contre la proposition du Conseil d'administration
3. Abstention

**La procédure de vote simplifié est acceptée.**

Monsieur Rolf H. Georg donne les intentions de son vote personnel (10 voix) et de la société Rolly Fly SA Holding (152'240) à la secrétaire et quitte l'assemblée.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

**1. RAPPORT DE GESTION ET COMPTES DE L'EXERCICE 2015**

Le rapport de gestion ainsi que celui de l'organe de révision ayant été mis à la disposition des actionnaires, le Président demande si leur lecture est souhaitée.

**La lecture n'est pas demandée.**

Le Président donne la parole au Directeur qui présente un exposé sur la marche des affaires en 2015 et les perspectives d'avenir. Son exposé figure, en annexe, au procès-verbal original.

Le Président donne la parole à Monsieur Brouze, responsable des finances.

Monsieur Brouze commente le bouclage 2015. Le résultat de l'exercice est un bénéfice de CHF 1.2 million.

Au niveau du résultat ordinaire avant impôts, les services généraux affichent CHF 170'000.-, le secteur Voyageurs CHF 564'000.- et le secteur Infrastructure CHF 51'000.-.

Le résultat du secteur Infrastructure devrait être de CHF 90'000.- supérieur et celui du secteur Voyageurs de CHF 90'000.- inférieur. Une erreur de facturation des coûts d'utilisation du réseau a été constatée après le bouclage des comptes et sera corrigée dans les comptes 2016. Le résultat ordinaire avant impôts du secteur Voyageurs serait ramené à CHF 474'000.- et celui du secteur Infrastructure porté à CHF 141'000.-. S'agissant d'un transfert interne à l'entreprise, il n'influence pas le résultat global.

Des produits exceptionnels ou uniques du secteur Voyageurs à hauteur de CHF 322'000.- sont principalement dus à une dissolution de provision qui n'a plus lieu d'être. Le montant de CHF 185'000.- de charges et produits hors période sont un ajustement des recettes MOBILIS de 2014. MOBILIS est le nom de la convention tarifaire vaudoise, dont les recettes doivent être estimées pour boucler les comptes dans les délais. Les charges exceptionnelles de CHF 45'000.- du secteur Infrastructure sont un ajustement de la provision pour débiteurs douteux.

Monsieur Brouze informe que les mouvements des réserves correspondent aux minimums exigés par la loi sur les chemins de fer et celle sur le trafic Voyageurs.

Le Président les remercie, ainsi que l'ensemble des collaborateurs, pour leur dévouement et leur engagement en faveur de l'entreprise.

## **2. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ET DU REVISEUR DES COMPTES CONSOLIDES**

Le Président demande si la lecture de ces documents, reproduits aux pages 18/19 et 32/33 de la partie financière du rapport de gestion 2015, est demandée.

**La lecture n'est pas demandée.**

Le Président demande à l'organe de révision s'il a un commentaire particulier à ajouter.

**M. Pierre-Alain Coquoz d'Ernst & Young n'a pas de remarques à faire.**

## **3. DECISIONS SUR LES CONCLUSIONS DE CES RAPPORTS**

Le Président ouvre la discussion sur les rapports qui viennent d'être présentés.

3.1 L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA approuve le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés 2015.

**La proposition est acceptée à la majorité par 1'736'272 voix avec une abstention de 155'250 voix.**

- 3.2. Le Conseil propose d'attribuer à la réserve générale CHF 37'250.-, de prélever à la réserve pour pertes futures infrastructure CHF 31'722.-, d'attribuer à la réserve pour pertes futures trafic voyageurs CHF 516'155.- et de reporter à compte nouveau le bénéfice ressortant du bilan de CHF 3'291'090.-, selon détails à la page 8 de la partie financière du rapport de gestion.

**La proposition est acceptée à la majorité par 1'736'272 voix contre un refus de 155'250 voix.**

- 3.3 L'assemblée générale prend acte du rapport de l'organe de révision.

**La proposition est acceptée à la majorité par 1'736'272 voix avec une abstention de 155'250 voix.**

- 3.4 L'assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2015.

**La proposition est acceptée à la majorité par 1'736'272 voix contre un refus de 155'250 voix.**

Le Président constate que les membres du Conseil d'administration ainsi que de la direction se sont abstenus lors du vote de la décharge.

## **4. ELECTIONS**

### 4.1 Conseil d'administration

Réélection de Monsieur Pierre Rochat au titre d'administrateur.

**Monsieur Pierre Rochat est élu à la majorité par 1'736'272 voix avec une abstention de 155'250 voix.**

**M. Pierre Rochat accepte le mandat.**

### 4.2 Organe de révision

Le Président propose de désigner Ernst & Young, à Lausanne en qualité d'organe de révision des comptes 2016.

**La proposition de désigner Ernst & Young, à Lausanne en qualité d'organe de révision et de réviseur des comptes consolidés pour 2016 est acceptée avec une abstention de 155'250 voix.**

**M. Pierre-Alain Coquoz d'Ernst & Young accepte le mandat.**

## 5. DIVERS

Le Président informe qu'aucune autre proposition individuelle n'est parvenue au Conseil d'administration avant la présente assemblée. Toutefois, il se tient à la disposition des actionnaires qui ont des questions à poser.

La parole n'étant plus demandée et les points de l'ordre du jour épuisés, le Président propose à l'assemblée de soumettre le procès-verbal à l'approbation du Conseil d'administration, ce qui est accepté sans opposition.

Le Président invite l'assistance à l'apéritif et lève l'assemblée statutaire à 14 h 45.

Le président :

Pierre Rochat

La secrétaire :

Eva Schneider

Les scrutateurs:

Pascal Billieux :

Bernard Dutoit :

Annexes : Exposé du Président  
Exposé du Directeur  
Questions de Monsieur Rolf H. Georg et réponses

## INTERVENTION DU PRESIDENT EN OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016 DU MOB A GSTAAD

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Mesdames et Messieurs les invités,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Les membres de la direction générale et collaborateurs présents,

Tout d'abord, permettez-moi de vous **saluer** tous bien cordialement et de vous souhaiter la bienvenue à notre Assemblée annuelle ordinaire des actionnaires, que je déclare formellement ouverte, en attendant de pouvoir vous communiquer le décompte précis des actionnaires présents.

Au-delà de ces propos introductifs, permettez que nous ne nous exprimions qu'en français, ce qui, d'ailleurs, est la règle au plan juridique, du fait que le siège de la société est à Montreux.

Comme vous l'aurez sûrement déjà découvert dans notre rapport annuel, comme vous l'entendrez au travers des propos à venir, nous sommes très heureux, aujourd'hui, de vous confirmer la bonne tenue financière de notre société, validée par les divers contrôles faits de nos comptes, notamment par l'Office Fédéral des Transports, avec, en particulier, l'excellent résultat de **l'exercice 2015**, toujours en progression, soit une nouvelle fois meilleur que l'an dernier qui, pourtant, était un exercice record. **Le contexte économique**, connu et relativement hostile, dans lequel nous sommes amenés à évoluer, avec notamment les effets du franc fort, compliquent nécessairement les choses. Heureusement grâce au dynamisme de l'ensemble de nos collaborateurs et à leur foi dans notre belle entreprise, combiné avec la prospection de nouveaux marchés, tant proches, soit en Suisse, que lointains, nous parvenons à compenser les baisses de recettes liées à cette conjoncture potentiellement et sectoriellement défavorable.

L'an dernier, j'évoquais la réorganisation de notre système gouvernance. Désormais, les choses sont en place avec une organisation du conseil d'administration moderne, efficace et conforme aux règles en la matière. Dans ce prolongement, nous avons travaillé à préciser **notre stratégie**, afin de pouvoir transmettre au directeur général, ses cadres et leurs équipes des intentions, claires, correspondant aux exigences du moment pour les entreprises ferroviaires, ainsi qu'aux attentes des actionnaires. Elles donnent un cadre, qui permet aux entités opérationnelles de fixer les objectifs nécessaires à l'acquisition de nouvelles clientèles, au développement de partenariat, à la modernisation de nos infrastructures et matériels



roulants, au maintien de finances saines, au déploiement d'une politique des ressources humaines moderne, adaptée et performante, assortie de règles favorisant le développement durable et la sécurité.

C'est dans ce contexte que nous avons pu, grâce aux efforts conjugués de la Confédération et des cantons, à qui nous tenons à adresser notre grande reconnaissance, moderniser nombre d'éléments d'infrastructures vieillissants de notre réseau, mais aussi des gares, dont notamment celle, magnifique, de Château d'Oex.

Par ailleurs, cette année écoulée, après toutes celles où nous avons annoncé le développement à venir du **Transgoldenpass**, le projet avance enfin, porté par l'intérêt et l'engagement de tous. Chaque fois qu'on y pense ou qu'on en parle autour de nous, faites-en vous-mêmes l'expérience, c'est l'enthousiasme. Tout le monde salue cette superbe perspective de pouvoir passer d'Interlaken à Montreux, et inversement, sans changer de train et se réjouit de pouvoir l'étreindre, avec cette idée logique et normale en tête que nombre de ces touristes de passage, séduits par l'environnement de notre ligne, sauront faire une halte dans l'une ou l'autre des nombreuses stations qui la bordent.

Au plan du positionnement **de notre société dans son environnement**, l'observation du devenir du MVR (réseau des trains de la région Montreux Vevey-Riviera) reste d'actualité. Le tout inscrit dans le contexte du processus de rapprochement souhaité par l'Etat de Vaud et les communes desservies, des VMCV-MVR reste un sujet d'attention, mais empreint de complexité, eu égard, notamment, aux attentes politiques fortes portées par des intérêts et objectifs parfois éloignés ou discordants de ceux nécessaires au bon fonctionnement de notre société de transport.

Pour clore mon propos, je tiens à féliciter et **remercier** tous les collaborateurs et cadres pour leur engagement remarquable au service de notre entreprise, la direction générale qui cadre le tout pour générer du succès, ainsi que mes collègues du Conseil d'Administration, dont les compétences, reconnues et avérées, surveillent l'ensemble, avec tout ce qu'il faut d'esprit critique, de compréhension, de respect du travail accompli et de convivialité.

Merci de votre attention, bonne assemblée ; encore une fois bienvenue à Gstaad et nos remerciements chaleureux aux organisateurs.

**Pierre Rochat**

Gstaad, le 24 juin 2016

Meine Damen und Herren, werte Aktionäre, liebe Freunde der MOB. Ich habe das grosse Vergnügen, Ihnen ein herzliches Willkommen in dieser schönen Gegend zu wünschen. Das Jahr 2015 war erneut eine farbenfreudige Übung für unser Unternehmen.

Une foule d'activités l'a ainsi entourée de même que de nombreux événements heureux ou liés à des situations sur lesquelles nous n'avons malheureusement aucune influence. Je pense ici beaucoup plus aux conditions météorologiques brûlantes de l'été passé qu'au cours de l'euro. Chez nous, le beau temps a plus d'influence sur nos résultats que les hoquets de l'euro.

Malgré cet environnement délicat, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer un nouveau record des recettes du trafic Voyageurs. En totalisant 14'996'750 francs, ces dernières ont crû de 2.0% et battu ainsi le record salué à la fin 2014. Les années se suivent et se ressemblent tant pour la météo que pour nos records de recettes. Il me plaît également de saluer un record qui me fait particulièrement plaisir : en 2015, nous avons ainsi transporté 2'958'879 voyageurs. C'est tout simplement 8% de plus qu'en 2014! Les indemnités reçues des pouvoirs publics ont suivi le même trend en grimant de 4.4% pour s'établir à près de 31'290'976 francs. Ce million supplémentaire a servi à assumer l'augmentation de nos amortissements. Un grand merci à la Confédération et aux cantons commanditaires pour ce soutien indispensable et cette belle confiance témoignée tout au long de cet exercice. Cet heureux développement nous offre de signer un nouvel exercice remarquable en dégagant un bénéfice d'exploitation de plus de 786'000 francs et un résultat positif final de 1'229'117 francs. M. Jacky Brouze, expert responsable de nos finances, vous donnera plus de précisions sur nos chiffres.

2015 marque une étape symbolique dans notre histoire. Destinée à remplacer les quatre automotrices de la série 4000 de 1968, la première des quatre nouvelles automotrices 9000 nous a été livrée en respectant parfaitement le programme établi. L'an passé nous aurons encore vus passer commande de 50 bogies à écartement variable et lancer un marché public pour 16 nouvelles voitures (quatre voitures-restaurants, huit voitures de commande et quatre voitures de première classe). Interlaken s'approche à grand pas et, pour ce faire nos chantiers se sont mis au diapason de nos ambitions.

Jugez plutôt : la nouvelle gare de Château d'Oex a ainsi été inaugurée en grandes pompes au terme de 27 mois de travaux et plus de 22 millions d'investissements. Halten et les Sciernes font peau neuve en prolongeant sensiblement la longueur des croisements. Les tunnels de Montreux, des Avants, de la Tine et de la Chaudanne ont vécu une cure de

jouvence bienvenue alors que les voies et les lignes de contact poursuivaient leur programme d'assainissement. En résumé, le réseau se modernise à la vitesse grand V et se prépare pour fêter comme il se doit l'ouverture de notre future liaison directe entre Montreux et Interlaken.

Ceci étant, il y a encore loin de la coupe aux lèvres pour y parvenir et quelques chantiers d'importance devront être achevés d'ici là. Je pense particulièrement à la rénovation totale du tunnel et de la galerie de la Tine, du tunnel de la Chaudanne et les reconstructions intégrales des installations des gares de Montbovon et de Zweisimmen.

Enfin, j'ai énormément de plaisir à saluer le retour à nos couleurs d'origine. Le bleu et le crème vont à nouveau habiller nos trains pour notre plus grand plaisir et pour celui de notre clientèle. La société se décline à nouveau sous l'acronyme MOB. D'ici quelques saisons, l'ensemble de notre flotte arborera ainsi sa nouvelle livrée bleu et crème et notre logo MOB aura retrouvé sa place sur tous nos supports actuellement.

Voilà il me reste à remercier très chaleureusement Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'Administration pour leurs conseils avisés et cordiaux distillés tout au long de cet exercice et vous toutes et tous chers actionnaires pour votre fidélité qui nous honore. Enfin, un merci tout particulier, à Pierre Rochat, mon président pour l'enthousiasme qu'il n'a de cesse d'insuffler dans notre belle entreprise. J'en profite aussi pour le remercier pour sa disponibilité de chaque instant, son écoute et ses suggestions toujours pertinentes. Je passe la parole à Jacky Brouze et vous remercie de votre attention.

Georges Oberson

1. Le rapport de gestion est de nouveau très beau, nous félicitons les responsables.
2. Sur la page 13 « En bref », l'énoncé n'est pas clair: 58 bogies à écartement variable et seulement 16 voitures... ça ne correspond pas... 8 voitures pilotes (2<sup>ème</sup> classe ?) ? En plus 4 voitures-restaurant plus 4 voitures 1<sup>ère</sup> classe, cela n'a pas de sens...si vous formiez 4 compositions, 4 automotrices seront en trop sauf si vous positionner la locomotive au milieu, mais cela ne conviendrait pas au concept du changement d'écartement à Zweisimmen. Il y a un besoin d'explication.

**Réponse :**

Les 58 bogies à écartement variable ont été commandés pour équiper le matériel roulant actuel qui sera utilisé sur la ligne du Goldenpass Express. La commande de 16 véhicules neufs correspond à 4 voitures-restaurant, 4 voitures AS 1<sup>ère</sup> classe et 8 automotrices.

La conception des trains sur la ligne du Goldenpass Express concerne l'opérationnel et sera présenté aux actionnaires et au public à l'introduction du Goldenpass Express.

3. Sur quelle base légale se base l'apport de CHF 675'000.- chez Profelia ?

Nous y voyons une distribution dissimulée de bénéfice auprès d'un tiers.

**Réponse :**

La société a l'obligation d'amener le taux de couverture de sa caisse de pension à 100% ou plus. Ce versement y contribue.

L'alternative serait de demander aux actionnaires de participer financièrement au rattrapage.

4. En principe, rien ne s'oppose à la réorganisation des départements marketing et communication autant que leurs services seront facturés aux secteurs Voyageurs et Infrastructures aux coûts totaux, c'est-à-dire avec une marge de bénéfice. Pour cela, une preuve est nécessaire.

**Réponse :**

C'est une simple question d'organisation interne de l'entreprise qui concerne le conseil d'administration. Dans les faits, rien n'a changé.

5. Les chiffres-clés ne démontrent pas un résultat enivrant. Les charges du personnel s'envolent pendant que le yield continue à baisser. Ceci témoigne des manques de l'organe de la haute direction de l'entreprise.

**Réponse :**

La mission de l'entreprise ne consiste pas uniquement à faire rouler des trains, mais également à entretenir et renouveler son infrastructure. Une part importante du personnel s'y consacre.

**Questions concernant la partie financière :**

6. D'abord, des félicitations pour Monsieur Brouze. Une fois encore, il s'est donné beaucoup de peine pour dire beaucoup avec peu. Toutefois, seuls des connaisseurs peuvent appréhender l'important entre les lignes. Le résultat est désastreux. Aussi, l'OFT que nous apprécions beaucoup en raison de sa compétence en la matière, n'a pas augmenté l'efficacité. Cela confirme seulement que l'Etat est un mauvais entrepreneur et c'est pour ça qu'il est toujours mieux de ne pas tenir sous tutelle un management orienté vers le privé.

L'inefficacité est criarde: pour obtenir 224'307 passagers supplémentaires, 296'551 francs de plus de produits du trafic, on a eu besoin de plus de CHF 1'341'132 en amortissements et de CHF 1'699'014.- en charges du personnel. Ou est-ce qu'on se trompe ?

**Réponse :**

Répondu au point 5 ci-dessus. Les amortissements sont la conséquence des investissements.

7. Indice : il n'est pas possible de rassembler les positions des réserves selon « ebg » et « pgb ». Une séparation est obligatoire selon la loi et doit être compréhensible pour les actionnaires. Aussi, le mélange ou des transferts entre ces deux positions est-il hors de la loi. Indice supplémentaire : Pour nous, la décomposition comme sous point 4 de l'annexe suffit.

**Réponse :**

Les comptes ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, de la loi sur les chemins de fer (LCF), de la loi sur le transport de voyageurs (LTV), et des ordonnances du Conseil Fédéral concernées. Ils ont été approuvés par l'OFT et par l'organe de révision.

8. Annexe, point 3 : D'où viennent les amortissements répétitifs et relativement élevés sur la position « stock ». Ca ne peut pas être une perte de valeur du stock des pièces de rechange, sauf s'il y a du vol.

**Réponse :**

La raison est le changement du matériel roulant.

9. Expliquez-nous l'origine des produits extraordinaire de CHF 285'224 de la vente de l'immobilier et pourquoi le bénéfice n'est pas transféré dans les réserves libres.

**Réponse :**

Ce n'est pas une vente d'immobilier, mais une vente d'immobilisation. En l'occurrence, il s'agit d'une locomotive financée par les pouvoirs publics. De ce montant de 285 KCHF, il convient de déduire un amortissement extraordinaire de 230 KCHF. Le bénéfice de la vente (55 KCHF) a été viré à la réserve pour pertes futures comme il se doit.

10. D'où viennent les produits extraordinaires de CHF 183'438.- ?

**Réponse :**

Le montant de CHF 185'000.- de charges et produits hors période sont un ajustement des recettes MOBILIS de 2014. MOBILIS est le nom de la convention tarifaire vaudoise, dont les recettes doivent être estimées pour boucler les comptes dans les délais.

Ce point a été présenté lors de l'Assemblée Générale.

11. Page 24 : Quelle est l'importance de la liquidation de la société Goldenpass pour le MOB ? Qu'est-ce qui se passe avec la marque et le nom ?

**Réponse :**

Goldenpass n'a jamais été une société. Goldenpass a toujours été et sera toujours une marque.

12. Page 24, note 2 : la référence envers le point 3.8 est fautive, ce point n'existe pas. Merci de corriger cela dans le procès-verbal.

**Réponse :**

Il s'agit d'une erreur de numérotation qui se trouve sur la page 26, la référence concerne le point 3.7.

Ce point a été annoncé lors de l'Assemblée Générale.

13.

- a. Page 31, chiffre 3.7 : Vous vous référez correctement aux conditions et au règlement de l'OFT mais qui n'est pas connu par les actionnaires. Pouvez-vous ordonner de nous envoyer leurs textes en allemand ? En avance, nous vous remercions pour vos efforts à ce sujet.
- b. A ce sujet encore une question : est-ce que le MOB facture ces prestations à MVR aux coûts totaux ou est-ce que le MOB les offre gratuitement ?

**Réponse :**

- a. Non, la langue officielle de notre société est le français.
- b. MOB facture, comme il se doit, ces prestations au coût complet.

14. A quel montant se monte les rendements des participations de VSA et GPMG. Merci de les lister séparément

**Réponse :**

Ces informations font partie domaine de compétence du Conseil d'administration.

15. Requête et vote lors de l'AG au sujet de l'utilisation des bénéfices :

En complément de la proposition du Conseil d'administration à la page 8 de la partie financière.

- I) Attribution à la réserve libre : CHF 771'830.- (CHF 285'224.- de vente immobilier + CHF 486'606.- des bénéfices non-indemnisés)  
Report à nouveau : CHF 2'519'260.-
- II) Paiement d'un dividende du capital (réserve libre) de 5% analogue la procédure chez bvz.

**Réponse :**

L'Assemblée générale s'est prononcée en faveur de la proposition du Conseil d'administration.